

Trajectoires singulières et citoyenneté plurielle de femmes réfugiées au Québec

Unique Trajectories and Plural Citizenship of Refugee Women in Quebec

Louise Paquet

Volume 10, numéro 2, printemps 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006425ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006425ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Groupe de recherche diversité urbaine
CEETUM

ISSN

1913-0694 (imprimé)

1913-0708 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paquet, L. (2011). Trajectoires singulières et citoyenneté plurielle de femmes réfugiées au Québec. *Diversité urbaine*, 10(2), 49–66.
<https://doi.org/10.7202/1006425ar>

Résumé de l'article

À la lumière d'une recherche réalisée auprès de femmes réfugiées au Québec, cet article montre l'existence d'un lien entre la trajectoire migratoire de femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté. Ce rapport est unique puisqu'il est tributaire non seulement des faits vécus, mais aussi de la résonance interne de ces événements ainsi que des stratégies et des mécanismes de défense déployés par la personne pour s'adapter à la situation et prendre sa place dans son milieu d'accueil. L'article présente aussi une typologie mettant en évidence différents rapports qu'entretiennent les femmes réfugiées à la citoyenneté.

TRAJECTOIRES SINGULIÈRES ET CITOYENNETÉ PLURIELLE DE FEMMES RÉFUGIÉES AU QUÉBEC

UNIQUE TRAJECTORIES AND PLURAL CITIZENSHIP OF REFUGEE WOMEN IN QUEBEC

Louise Paquet

Résumé / Abstract

À la lumière d'une recherche réalisée auprès de femmes réfugiées au Québec, cet article montre l'existence d'un lien entre la trajectoire migratoire de femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté. Ce rapport est unique puisqu'il est tributaire non seulement des faits vécus, mais aussi de la résonance interne de ces événements ainsi que des stratégies et des mécanismes de défense déployés par la personne pour s'adapter à la situation et prendre sa place dans son milieu d'accueil. L'article présente aussi une typologie mettant en évidence différents rapports qu'entretiennent les femmes réfugiées à la citoyenneté.

Based on a study of refugee women in Quebec, this article shows that there is a relationship between the migratory trajectories of refugee women and their experience of citizenship. This relationship is unique because it draws not only on real-life experiences, but also on how they are linked, as well as on the defence mechanisms and strategies developed by the women to adapt to their new situations and take their place in the host community. The article also presents a typology that highlights the various relationships that refugee women maintain with citizenship.

Mots clés : Citoyenneté, réfugiées, trajectoire migratoire, stratégies, typologie.

Keywords: Citizenship, refugees, migratory trajectory, strategies, typology.

Introduction

LE PRÉSENT ARTICLE RÉSUME une recherche portant sur le lien entre les trajectoires migratoires de femmes réfugiées au Québec et leur expérience de la citoyenneté¹. À partir du regard d'un certain nombre de femmes réfugiées ayant obtenu la citoyenneté canadienne, la recherche visait à vérifier quel sens la citoyenneté avait pour elles, comment celle-ci se concrétisait dans leur vie et quel lien on pouvait établir entre leur trajectoire migratoire et leur expérience de la citoyenneté. Notre hypothèse de travail était que le vécu des femmes réfugiées, aux différentes étapes de leur trajectoire migratoire, influençait leur expérience de la citoyenneté.

Le choix de ce sujet était motivé par le fait qu'il existait très peu de recherches s'intéressant à la question de la citoyenneté chez les femmes immigrantes en général, et encore bien moins chez les femmes réfugiées, en particulier. Le fait pour ces dernières d'avoir dû se déraciner pour trouver une terre d'asile où poursuivre leur vie n'a certainement pas été « neutre » comme expérience, ne serait-ce que sur les plans de l'identité et de l'appartenance, tout comme le fait d'avoir craint pour leur vie ou leur sécurité, ou d'avoir perdu l'ensemble de leurs droits civils (quand elles en avaient). Il nous apparaissait donc pertinent d'étudier des femmes réfugiées plutôt que des femmes « simplement » immigrées.

Par ailleurs, nous avons constaté qu'en travail social, le concept de citoyenneté était souvent réduit à la participation des individus au plan social, ce que l'on qualifie souvent de « participation citoyenne ». Loin de nous l'idée de prétendre que cette dimension n'est pas importante, mais il nous semblait que cette approche était réductrice. Peut-être notre recherche pouvait-elle favoriser une conception plus globale de ce concept tout en contribuant à éclairer les rapports qu'entretiennent les femmes réfugiées à la citoyenneté?

Le cadre théorique

Selon T. H. Marshall (1965), au sens strict du terme, l'accès à la citoyenneté repose sur la reconnaissance du statut de « national », qui accorde à la personne la possession de l'ensemble des droits (civils, politiques et sociaux) et des devoirs qui y sont rattachés. Cette vision a évolué avec le temps de manière à intégrer de nouvelles composantes : les droits culturels, l'identité ou l'appartenance à une communauté politique ainsi que la participation civique (Turner 1997). Par ailleurs, on a pu observer que, de plus en plus, certains droits sont accordés avant même l'obtention de la citoyenneté au plan formel. La citoyenneté n'est donc plus seulement liée à l'obtention du statut juridique,

bien que la naturalisation rende la personne égale à un individu né dans le pays d'accueil. Notre modèle théorique s'articule autour d'une grille d'analyse tridimensionnelle. Ses trois dimensions sont la citoyenneté, l'espace et le temps, dont nous allons préciser les composantes.

La citoyenneté

Pour définir les composantes de la citoyenneté, nous nous sommes reportée à la pensée du sociologue Bryan Turner (*ibid.*). Selon lui, la citoyenneté se définit par 1) les droits civils, politiques, sociaux (incluant les droits économiques) et culturels détenus par les citoyennes et les citoyens d'une communauté politique, 2) le sentiment identitaire et d'appartenance qu'ils ou elles entretiennent à l'égard de cette communauté, sentiment qui s'ajoute à leur appartenance particulière, et 3) la participation civique à la dynamique de cette société, qu'elle soit à caractère politique ou civil. Le contenu de ces diverses composantes est illustré dans le tableau ci-dessous.

Les composantes de la citoyenneté

Composante	Contenu	Description
Droits	Droits civils	Liberté de la personne (liberté d'opinion, d'expression, d'association ou de religion); droit à la sécurité, à la justice, égalité devant la loi, droit de propriété, etc.
	Droits politiques	Droit de vote et d'éligibilité, droit de participer à la vie politique et d'être informé.
	Droits sociaux (économiques)	Droit au travail, à l'éducation, à la protection sociale sous toutes ses formes, etc.
	Droits culturels	Droits aux individus membres de minorités, statuts spéciaux à des groupes minoritaires déterminés, mesures particulières (p. ex. : quotas), pratiques d'accommodements raisonnables dans l'espace public, etc.
Pôle identitaire	Appartenance	Métissage entre 1) la culture de la société d'accueil (culture publique commune*, langue, patrimoine, histoire, etc.) et 2) les attaches particulières (ethniques, religieuses, linguistiques, etc.) et sentiment d'appartenance.
Participation civique	Participation politique Participation civile	Devoirs et responsabilités, compétences civiques. Participation politique et civile.

* La culture publique commune pourrait comprendre les valeurs liées aux droits et libertés que partagent les citoyennes et citoyens (p. ex. : l'égalité, la laïcité), les lois et principes d'organisation de la société (p. ex. : la démocratie), les institutions politiques, etc. Ces aspects sont en constante transformation sous l'influence du débat public (voir Houle 2001, pour une analyse plus approfondie de ce concept).

L'espace

La deuxième dimension de notre cadre théorique était l'espace. Ici, notre inspiration vient du politologue Derek Heater (1990), qui a établi l'existence d'une « superposition de citoyenneté » ou d'une citoyenneté multiple et cumulée. Cette multiplicité de citoyenneté implique des ensembles divers de devoirs, de droits et de loyautés qui sont parfois en conflit les uns avec les autres. Cependant, nous avons légèrement adapté son modèle pour tenir compte de la place du Québec comme nation à l'intérieur de l'État fédéral qu'est le Canada (Dieckhoff 2000; Gagnon 2007). Nous avons donc retenu les niveaux de citoyenneté suivants : local, municipal, régional, national (Québec), fédéral (Canada), supranational et transnational.

Il est à remarquer que le niveau « transnational » peut refléter la place du pays d'origine ou même du pays de transit pour les personnes immigrées. En effet, il serait ethnocentriste d'interpréter leur réalité à partir de leur arrivée dans la société d'accueil. Elles avaient une histoire auparavant... et les liens et les appartenances demeurent souvent à travers l'espace (Vatz Laaroussi 2009).

Le temps

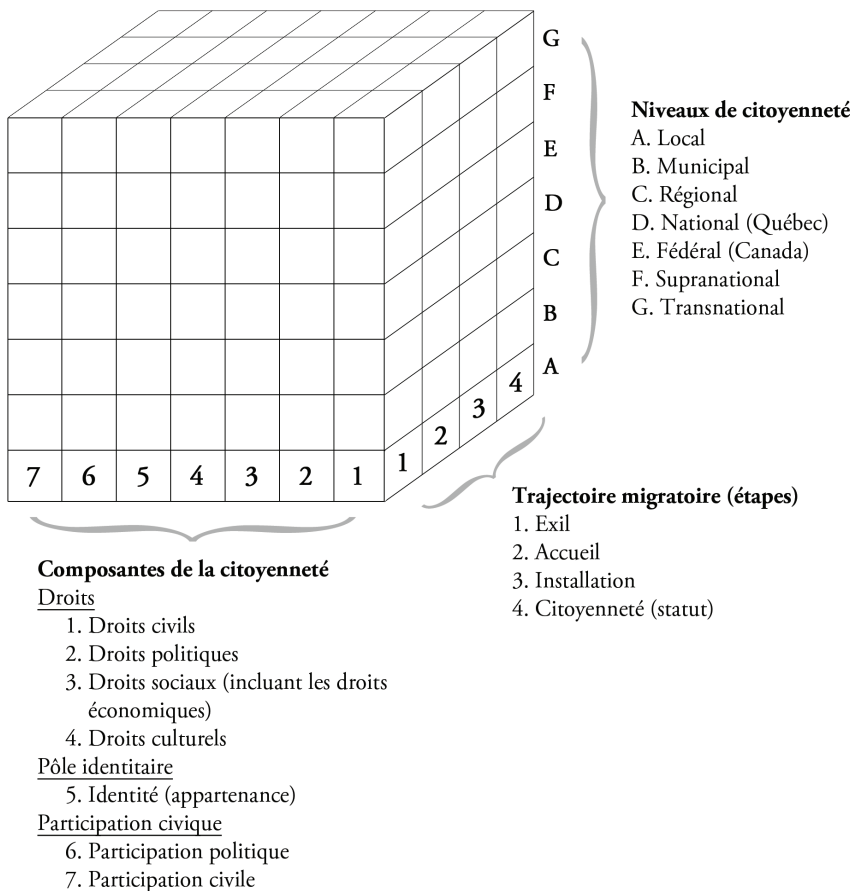
La troisième dimension de notre cadre théorique était le temps. Le temps s'articule à travers la trajectoire migratoire, et celle-ci est jalonnée de lieux, d'expériences et de sentiments divers. « La trajectoire migratoire, parce qu'elle intègre des dimensions spatiotemporelles, culturelles et structurelles, permet de se placer dans le mouvement même de l'expérience d'immigration avec sa dynamique complexe » (Rachédi 2008 : 96). Le récit de cette trajectoire est à la fois objectif et subjectif et « les différences entre les deux sont entretenues par l'idée qu'il y a reconstruction du réel par rapport au vécu [...] » (*ibid.* : 97).

L'anthropologue Francine Saillant (2007) divise cette trajectoire en trois étapes : l'exil, l'accueil et l'installation. Aux fins de notre recherche, il était nécessaire d'ajouter une quatrième étape, la citoyenneté, afin de voir l'évolution des femmes réfugiées sur une plus longue période, soit après l'obtention de la citoyenneté juridique. À ce stade-ci, ces descriptions demeurent sommaires puisque l'objet de la recherche était justement de vérifier ce qu'il en était pour les femmes réfugiées. Nous nous sommes donc concentrée sur certains moments clés qui font partie de la trajectoire migratoire « typique » d'une personne réfugiée : les événements perturbateurs ayant provoqué l'exil, les démarches en vue de l'émigration, l'obtention du statut de réfugié, la réunification de la famille, le cas échéant, etc. En plus des événements, il fallait aussi prendre en compte les états physiques, psychiques et relationnels tout au long de la trajectoire : forces

vives de la personne, relations intersubjectives, situation sociale (par exemple, statut familial, emploi, ressources, logement) (Bertaux 1997).

En nous inspirant encore une fois de Derek Heater (1990), nous avons modélisé notre grille d'analyse. Comme on peut le voir à la **figure 1**, nous retrouvons les composantes de nos trois dimensions mises en relation les unes avec les autres et formant des intersections issues de ces croisements. Par exemple, les droits politiques ou la participation civile sont des composantes qui peuvent être regardées en lien avec les diverses étapes de la trajectoire migratoire de la réfugiée et/ou en lien avec les divers niveaux de citoyenneté. Lors de la recherche, pour certaines femmes réfugiées, certaines intersections sont demeurées « vides », car vides de sens pour elles, alors que pour d'autres, elles étaient « pleines », c'est-à-dire remplies d'un contenu significatif en fonction de leur expérience.

Figure 1 : La citoyenneté en lien avec la trajectoire migratoire des femmes réfugiées



Adaptation d'une grille de Derek Heater (1990 : 319).

La méthodologie

Cette recherche qualitative et exploratoire a été menée auprès d'un échantillon de huit femmes de diverses origines, réfugiées au Québec : chilienne, vietnamienne, palestinienne, algérienne, rwandaise, congolaise, roumaine et ex-yougoslave. Leurs profils différaient tant par l'âge à l'arrivée (de 12 à 42 ans) que par la décennie de la migration (2 en 1980, 4 en 1990, 2 en 2000) ou le statut (5 réfugiées selon la Convention de Genève et 3 demandeuses d'asile)².

Notre préoccupation était double : d'une part, il s'agissait « d'isoler » et d'analyser la trajectoire singulière de chacune des femmes réfugiées et de faire des liens avec leur expérience individuelle de la citoyenneté et, d'autre part, d'identifier l'existence de dénominateurs communs entre ces femmes afin de mieux connaître notre objet social, soit l'expérience de citoyenneté vécue par les femmes réfugiées au Québec. En conséquence, il était important d'extraire de leurs expériences des informations aidant à comprendre les dynamiques internes à cet objet social (Bertaux 1997). Pour recueillir les données, nous avons procédé entre juin et septembre 2009 à une entrevue semi-structurée, enregistrée, d'une durée variant entre deux heures et demie et trois heures avec chaque femme réfugiée. Certains entretiens ont eu lieu au domicile de la personne et d'autres, dans un organisme communautaire ou à l'Université du Québec à Montréal.

Par la suite, l'analyse des données a été effectuée selon deux méthodes. Dans un premier temps, nous avons rédigé une étude de cas pour synthétiser l'expérience spécifique de chaque réfugiée. Dans un deuxième temps, nous avons procédé à une analyse thématique de l'ensemble du matériel recueilli, ce qui nous a permis de réaliser une analyse transversale afin de faire ressortir les convergences et les divergences entre les différents récits et les liens avec notre cadre théorique. Finalement, l'analyse des résultats nous a amenée à dégager une typologie, c'est-à-dire une interprétation de la réalité en portant notre attention sur les différents rapports à la citoyenneté vécus par les femmes réfugiées.

Il est important de préciser que cette recherche comporte certaines limites. D'abord, le mode de recrutement des femmes rencontrées s'est appuyé principalement sur nos réseaux personnels, ce qui a pu biaiser l'échantillon. Par exemple, on constate que les réfugiées de notre échantillon sont très scolarisées et, pour plusieurs, très impliquées dans leur communauté. De plus, à leur arrivée, les femmes étaient à des stades de vie très différents, donc leur expérience de la migration n'est forcément pas la même. Enfin, le fait d'avoir migré dans une décennie plutôt qu'une autre a une influence sur les résultats, car les lois et les programmes en matière d'accueil et d'intégration ont changé.

Par ailleurs, avec un aussi petit échantillon, il était prévisible que nous n'atteignons pas la saturation des données, c'est-à-dire le moment où :

la poursuite de la collecte des données n'apprend plus rien au chercheur, n'apporte plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées, ne fournit pas une meilleure compréhension du phénomène étudié (Mucchielli 1996, cité par Ouellet et St-Jacques 2000 : 87).

Des entrevues additionnelles auraient certainement pu enrichir notre analyse. Enfin, la recherche a été réalisée par une chercheuse d'origine québécoise auprès de femmes réfugiées d'origine étrangère. Ce rapport n'est donc pas neutre, mais il est impossible de savoir comment cela a pu affecter les propos formulés.

La présentation des résultats

L'analyse a permis de comparer l'expérience de la citoyenneté des femmes réfugiées et de dégager à la fois des aspects relativement communs entre elles et d'autres tout à fait différents. Nous allons les présenter en nous référant aux dimensions retenues à l'intérieur de notre cadre théorique : les quatre étapes de la migration, le concept de citoyenneté et ses composantes (les droits, l'identité-appartenance, la participation civique) et les divers niveaux de citoyenneté. Enfin, nous aborderons le sens et le sentiment de citoyenneté pour les femmes réfugiées.

Les faits saillants des étapes de la migration

Chacune des étapes de la migration est caractérisée par une réalité particulière pour les femmes réfugiées. D'abord, l'étape de l'exil est marquée par l'insécurité, la violence, etc. Les femmes font état, entre autres, d'émeutes suivies de massacres, d'emprisonnements arbitraires, de la mort « gratuite » ou sans raison d'innocents, de disparitions, d'assassinats, de torture, d'un climat de terreur. Certaines sont visées personnellement par la répression en raison de l'implication politique des membres de leur famille proche. Il y a urgence de partir. L'exil est la meilleure solution, mais il provoque la rupture des liens territoriaux, familiaux, sociaux et professionnels, ce qui nécessite de faire beaucoup de deuils. Le pays d'accueil n'est pas un choix véritable, mais il répond au désir de sécurité et à l'espoir d'un avenir meilleur. En ce sens, il est perçu de manière positive.

La deuxième étape, celle de l'arrivée dans la société d'accueil, est marquée par les nombreux besoins de base à combler (logement, nourriture, vêtements...)

et les nouveaux repères à définir sur tous les plans (climat, aménagement de l'espace, vie quotidienne, codes culturels). Devant un mode de vie si différent du leur, les femmes ont le sentiment d'être perdues et de devoir repartir à zéro.

Vient ensuite la troisième étape, celle de l'installation. Les femmes réfugiées sont alors confrontées à divers obstacles (professionnels, culturels, financiers, relationnels, linguistiques, psychologiques, etc.) qui peuvent s'étendre sur plusieurs années. Elles prennent leur place dans la société d'accueil grâce à différents moyens : apprentissage de la langue, obtention d'un emploi, création d'un réseau social, etc., et mettent en œuvre diverses stratégies d'insertion. Il va de soi que l'insertion est plus facile pour celles qui parlent déjà la langue en arrivant.

Finalement, la quatrième étape est celle de l'obtention de la citoyenneté juridique. Avec la naturalisation viennent les droits politiques qui leur manquaient encore. Dorénavant, elles possèdent les mêmes droits et devoirs que les personnes nées dans le pays d'accueil. L'accès à la citoyenneté formelle est vécu comme un moment important. Le sentiment d'appartenance se renforce et les femmes naturalisées s'adonnent à des activités de participation civique. Une transformation identitaire s'opère graduellement vers un métissage entre la culture de la société d'accueil et la culture d'origine.

Les composantes de la citoyenneté

1. La sécurité d'avoir des droits

Toutes les femmes réfugiées ont vécu de façon douloureuse la perte de leurs droits civils lors des événements perturbateurs survenus dans leur pays d'origine. À cause de ceux-ci, elles ont craint pour leur sécurité et pour leur vie. Si certaines ont pu trouver une relative sécurité dans un pays de transit, d'autres ont vu leur vie menacée, soit par les bombardements, disparitions et emprisonnements (informatrice palestinienne au Liban), soit par les assassinats, viols et autres exactions (informatrice rwandaise au Burundi), soit par les vols, les viols et la violence dans un camp de réfugiés (informatrice congolaise au Kenya).

Sauf exception, la vie dans ces espaces transitoires n'a pas apporté à ces femmes de véritables gains quant à leurs droits. Ainsi, les réfugiées d'origine palestinienne et rwandaise n'avaient pas accès à la citoyenneté nationale; elles étaient limitées dans leurs études et dans la pratique de certaines professions. Elles étaient considérées comme des intruses ou traitées comme « minoritaires ».

L'arrivée au Québec a entraîné une avancée automatique de leurs droits civils, puis de leurs droits sociaux. (Toutefois, il est à noter que l'avancée des droits sociaux est moins significative pour les femmes qui demandent l'asile, car l'accès à certains services est restreint.) Plusieurs femmes ont apprécié avoir accès à l'aide sociale et aux services de santé gratuits, aux cours de francisation et aux services de garde durant la période d'apprentissage du français. Certaines ont pu bénéficier des services d'un avocat pour préparer leur dossier devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

Quant aux droits politiques, c'est lors de l'obtention de la citoyenneté formelle que cette avancée s'est concrétisée. Toutes les femmes rencontrées votent et pensent que c'est un devoir de le faire.

En ce qui concerne la perception de leurs droits actuels, elles considèrent avoir les mêmes droits que les personnes nées ici, à l'exception des deux femmes d'origine arabe qui mentionnent des réserves à ce sujet. Ainsi, notre informatrice algérienne est d'avis qu'il y a clairement « *un double niveau de citoyenneté* », car son père (vivant en Algérie) n'a pu obtenir de visa lors de la naissance de son fils parce que « *c'était un homme arabe qui voyageait seul* ».

2. La multiplicité des définitions identitaires et des appartenances

Au plan identitaire, on constate non seulement que les femmes réfugiées se définissent de manière très diversifiée, mais, en plus, qu'elles se définissent simultanément de plusieurs manières, ce qui confirme l'existence d'identités multiples ou hybrides (Labelle, Field et Icart 2007).

Le lieu du chez-soi varie beaucoup d'une femme à l'autre et se manifeste lui aussi simultanément de plusieurs façons en fonction des attaches identitaires et territoriales. En particulier, certaines femmes qui s'identifient au Québec reconnaissent vivre plusieurs niveaux d'appartenance : l'État, la ville, le quartier (nos informatrices algérienne, rwandaise, chilienne). « *En ayant un chez-moi, je commence aussi à voir que le chez-moi se propage; finalement, mon petit chez-moi, ma maison, puis mon petit quartier et puis mon petit pays. Ça avance comme ça* » (informatrice rwandaise).

On constate la présence d'une dualité Canada-Québec dans la façon de définir l'identité collective de la société d'accueil. En effet, certaines définissent clairement leur chez-soi au Canada ou bien au Québec, mais on note que d'autres sont ambivalentes. Notre informatrice vietnamienne dit : « *Je suis au Québec qui est au Canada* ». Celle d'origine roumaine se sent à 80 % québécoise, mais « *le Canada est un grand pays* » plus sécuritaire.

En définitive, il ressort plusieurs types de configurations identitaires :

- une identité canadienne et un chez-soi au Canada (informaticienne ex-yougoslave);
- une identité québécoise et un chez-soi au Québec (informaticiennes algérienne et rwandaise);
- une identité québécoise et un chez-soi au Canada (informaticienne roumaine);
- une identité du pays d'origine et un chez-soi au Canada (informaticienne vietnamienne);
- une identité du pays d'origine et un chez-soi dans divers pays (informaticienne palestinienne);
- une double identité « femme immigrante/pays d'origine » avec un chez-soi au Québec (informaticienne chilienne) ou encore une identité « Canadienne-Africaine » avec un chez-soi au Canada (informaticienne congolaise).

Il apparaît donc dans le discours des femmes réfugiées deux notions identitaires valorisées simultanément : l'identité-résidence et l'identité-racine. L'identité-résidence est le lieu où l'on vit, où l'on se sent bien, où l'on se sent en sécurité, où l'on a des droits, où l'on est chez soi. Celle-ci apparaît souvent liée à l'identité collective de la société d'accueil. L'identité-racine, elle, est le lieu d'où l'on vient, d'où l'on a ses plus lointains souvenirs, ses références culturelles, des coutumes intégrées à son mode de vie, certaines façons de penser, etc. Celle-ci apparaît souvent liée aux identités particulières en lien avec le pays d'origine. La réfugiée chilienne exprime de manière très révélatrice cette dualité : « *J'ai demandé à ma fille, quand je serai morte, qu'elle sépare mes cendres et qu'elle lance un peu ici et qu'elle lance un peu là-bas [rires] parce que c'est ma vie. J'ai vécu plus ici que chez moi.* »

Les femmes interrogées insistent sur l'une ou l'autre dimension, mais elles ne renoncent pas à leur culture d'origine. Elles insistent même sur l'importance de la conserver. Tour à tour, elles parlent de l'intérêt du mélange des cultures (informaticienne congolaise), de l'importance de conserver sa langue et de ne pas oublier d'où l'on vient (informaticienne ex-yougoslave), de la joie de raconter son histoire à sa fille et du désir de lui faire connaître l'Afrique un jour (informaticienne rwandaise). Il y a donc une médiation à faire par chacune entre la culture d'origine et la culture de la société d'accueil. La réfugiée ex-yougoslave exprime cette idée à travers la notion de compromis :

J'ai essayé d'avoir l'esprit ouvert, de m'adapter aux réalités d'ici, essayé de trouver un compromis entre ma culture, ma pensée et les gens d'ici. Comprenez-vous? Il faut toujours garder une partie de nous-mêmes telle qu'elle est; l'autre partie, il faut s'adapter au milieu où on est bien accueillie, pour être utile, pour être fonctionnelle, pour se sentir bien.

3. La participation civique à des fins diverses

Les femmes réfugiées s'impliquent de manière significative dans des activités de participation civique, qu'elles soient civiles ou politiques. Cela leur permet de rencontrer des gens, de connaître et de comprendre la société d'accueil, de pratiquer la langue, de contribuer à changer les choses et d'établir des contacts pour éventuellement se bâtir un réseau social et créer des amitiés : « [...] *pour moi, être bien chez soi, c'est comme pouvoir déplacer des meubles. Si je dis qu'il y a quelque chose à améliorer, c'est bien parce que je me sens chez moi* » (informatrice algérienne).

Pour la moitié des femmes rencontrées, l'implication dans la société civile est très importante. À une exception près (la réfugiée vietnamienne), toutes les femmes investissent du temps dans des organisations : comités d'école, groupes de femmes, organismes à caractère interculturel, groupes communautaires. Pour certaines femmes, cette implication est relativement récente alors que pour d'autres, elle remonte à la période précédant leur arrivée au Québec.

Quant à l'implication politique, elle se mesure par la participation à des manifestations, à des partis ou à des mouvements politiques, par la signature de pétitions, etc. Ainsi, l'intérêt pour la politique est fort variable. Certaines sont très actives dans ce domaine alors que d'autres s'en tiennent bien loin. D'ailleurs, il apparaît que plus les femmes sont scolarisées, plus elles sont concernées et impliquées politiquement. On constate aussi une influence des parents sur leur participation.

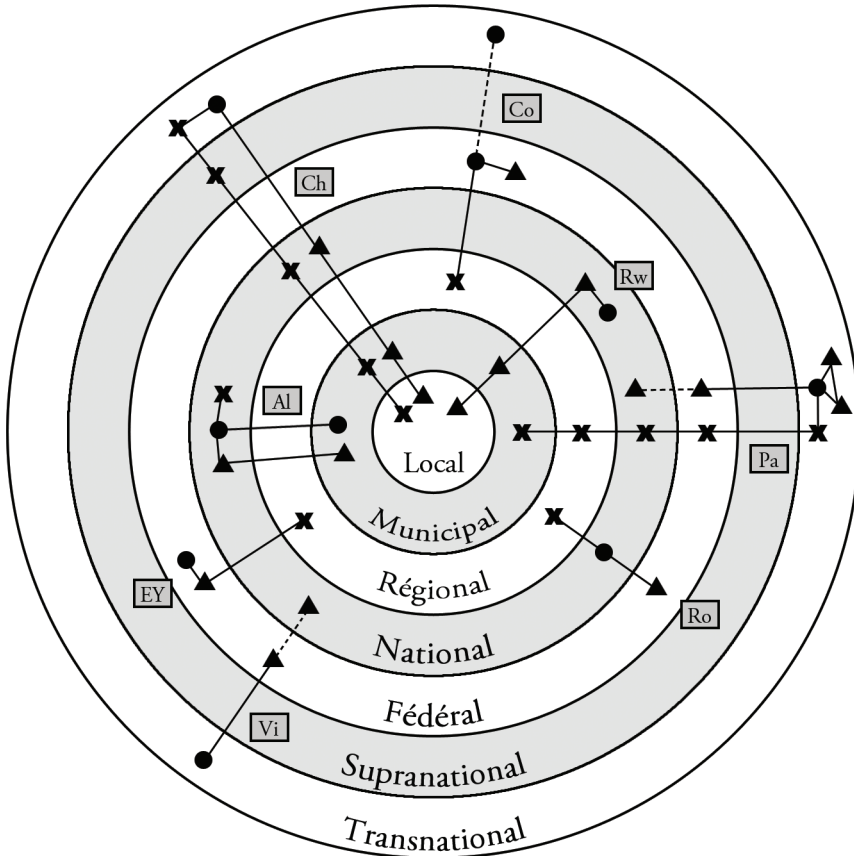
La citoyenneté... du local au transnational

Comme on peut le voir à la **figure 2** (page suivante), l'importance et les significations associées aux niveaux de citoyenneté varient beaucoup d'une femme réfugiée à une autre.

L'analyse de ce schéma nous permet de constater que pour les réfugiées chilienne et palestinienne, la citoyenneté traverse la plupart des niveaux, en particulier par l'exercice d'activités relevant de la participation civique. Pour nos informatrices chilienne, congolaise, vietnamienne et palestinienne, le niveau transnational de citoyenneté est présent, celui-ci exprimant essentiellement le lien avec le pays d'origine, principalement au plan de la définition identitaire. Par ailleurs, la dualité Canada-Québec se manifeste clairement puisque le niveau fédéral (Canada) est mentionné par cinq femmes et le niveau national (Québec), par six d'entre elles. C'est donc dire que pour plusieurs femmes, les deux niveaux sont significatifs. De plus, la citoyenneté de proximité (niveaux local, municipal, régional) est importante pour sept

femmes sur huit, principalement en ce qui concerne le lieu du chez-soi et la participation civique. Enfin, le lieu du chez-soi est multiple pour cinq femmes réfugiées, car il se situe à deux ou trois niveaux à la fois. Dans le cas de la réfugiée palestinienne, la localisation du chez-soi montre à la fois ses attaches à la Palestine et au Liban ainsi qu'une ambivalence Canada-Québec pour ce qui est de la société d'accueil.

Figure 2 : Définitions identitaires, lieux du chez-soi et participation civique en lien avec les niveaux de citoyenneté



Légende

Identité : ● Chez-soi : ▲ Participation civique : X Ambivalence : -----

Femme d'origine Al : algérienne; Ch : chilienne; Co : congolaise; EY : ex-yougoslave; Pa : palestinienne; Ro : roumaine; Rw : rwandaïse; Vi : vietnamienne.

On peut donc déduire que la « superposition de citoyenneté » dont parlait Heater (1990) est validée auprès des femmes réfugiées rencontrées. La réalité paraît toutefois fort complexe. En effet, les lieux du chez-soi sont multiples et la localisation des définitions identitaires est variée. Quant aux manifestations de participation civique, bien qu'elles se concentrent aux niveaux « micros »

(local, municipal et régional), il semble que, pour certaines femmes, il s'agit d'une dimension tout à fait transversale.

Le sens et le sentiment de citoyenneté

Les femmes réfugiées ont diverses perceptions de la citoyenneté. Tout d'abord, elles la perçoivent en lien avec les droits : la sécurité, la liberté d'aller et d'agir, la possibilité de se prévaloir de plusieurs droits comme celui de voter, etc. De plus, la citoyenneté permet d'être reconnue et d'avoir un pays à soi pour lequel on éprouve un sentiment d'appartenance. Enfin, cela signifie de participer et d'être impliquée dans la communauté pour faire avancer les choses.

Le droit de vote et la détention du passeport canadien, avec tous les avantages qui leur sont liés, sont les effets les plus appréciés de l'obtention de la citoyenneté formelle. En effet, le passeport canadien apporte une reconnaissance à la personne qui le détient : « [...] *quand je voyage à l'extérieur, le monde, quand ils regardent le passeport canadien, c'est quelque chose [...]* » (informatrice vietnamienne). Pour la réfugiée palestinienne, qui n'a jamais eu aucune autre citoyenneté, c'est tout un droit d'avoir de « vrais papiers » et de ne plus utiliser de laissez-passer.

Quant au sentiment de citoyenneté, celui-ci fait référence au fait d'avoir les mêmes droits que les autres, au sentiment d'être respectée, écoutée et de faire partie intégrante de la société. La très grande majorité des femmes ont le sentiment d'être citoyennes, mais certaines expriment des réserves, comme la réfugiée congolaise dont la couleur de la peau l'empêche de se sentir comme les Québécoises. D'autres retrouvent des situations positives qu'elles ont vécues dans leur pays d'origine. Ainsi, la femme d'origine chilienne revit son engagement comme militante aux plans politique et social et celle d'origine ex-yougoslave retrouve le sentiment d'avoir tous les droits. Par ailleurs, notre informatrice roumaine voit son milieu d'accueil comme un idéal de citoyenneté, alors que nos informatrices rwandaise et algérienne ressentent davantage ce sentiment depuis la naissance de leur enfant. « *C'est mon lien avec le Québec qui est définitivement soudé. Si j'avais des doutes à une époque, depuis qu'il est né, j'en ai plus* » (informatrice algérienne).

En général, les femmes réfugiées ont le sentiment d'avoir fait leur place au Québec bien que des différences existent selon les dimensions de leur vie (famille, travail, réseau social). Pour la moitié d'entre elles, ce sentiment est généralisé à l'ensemble de ces dimensions. Seule la réfugiée palestinienne sent qu'elle n'a pas fait sa place au Québec. Même après 26 ans, elle et sa famille vivent toujours « comme des temporaires » : « *On n'est pas là pour s'installer; on est là pour voir.* »

Une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées

Les différents récits ont mis en évidence les singularités de l'expérience de la citoyenneté de chacune des femmes réfugiées en lien avec leur trajectoire migratoire personnelle. À partir de là, nous avons construit une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées. Rappelons que l'objet d'une typologie n'est pas de « classer les personnes, mais d'élaborer la logique des relations abstraites qui permet de mieux comprendre les comportements et les discours observés et donne une nouvelle intelligibilité aux interactions sociales » (Schnapper 1999 : 113-114). Il faut aussi se méfier de l'effet pervers d'une typologie qui donne toujours une image statique de la réalité. Enfin, il est important de préciser qu'aucun type ne se retrouve de manière absolue dans la réalité.

Notre typologie décrit les rapports des femmes réfugiées à la citoyenneté ou, pour reformuler, la manière dont elles vivent leur citoyenneté au Québec. À partir des récits, nous avons identifié cinq types : la militante, la « minimaliste », la sociable, la « différente » et l'éternelle migrante. Essentiellement, ces types ont été construits en se référant aux composantes de la citoyenneté (droits, identité-appartenance, participation) ainsi qu'à l'obtention du statut.

Citoyenneté critique et engagée (la militante)

Pour la militante, l'exercice de la citoyenneté consiste à revendiquer des droits ou à défendre le respect de ceux qui sont déjà acquis, ou encore à œuvrer en faveur de changements sociaux ou politiques. L'exercice de la citoyenneté se fait par la participation civique et souvent par ses deux dimensions, soit politique et civile.

La militante peut être une personne très scolarisée mais, chose certaine, elle est toujours très politisée. Cet intérêt vient souvent de son mode de vie dans son pays d'origine ou de l'influence des membres de sa famille proche. Cet engagement peut se manifester aussi dans le cadre professionnel, ce qui renforce chez la militante sa conscience des problèmes sociaux et l'impact de son action.

Citoyenneté par l'obtention du statut et des droits afférents (la « minimaliste »)

Pour la « minimaliste », avec le statut viennent la sécurité recherchée et la reconnaissance nécessaire pour avoir le sentiment de faire partie de la société d'accueil. La possession de droits est considérée comme suffisante pour avoir

sa place. Même si la « minimaliste » n'a pas à s'en prévaloir, pour elle, le fait d'avoir des droits grâce à l'obtention d'une citoyenneté nationale est une réussite en soi.

On remarque quand même chez cette personne un souci de contribuer à la société et de redonner un peu de ce qu'elle a reçu. Le travail et la réussite matérielle peuvent ainsi être importants et très valorisés. C'est souvent dans cette sphère de la vie que la « minimaliste » investit une grande partie de ses énergies.

Citoyenneté par l'appartenance à des réseaux sociaux (la sociable)

Pour la sociable, il s'agit plutôt d'exercer sa citoyenneté à travers la création et le maintien de divers réseaux sociaux. C'est dans la sphère relationnelle qu'elle trouve sa place dans la société d'accueil et qu'elle développe un sens d'appartenance. Les lieux de cet investissement sont nombreux : famille élargie, travail, amis, voisins, loisirs, engagement civique, etc. Ils peuvent aussi dépasser les frontières de la société d'accueil (liens transnationaux).

Citoyenneté par l'affirmation et le maintien de sa différence (la « différente »)

Pour la « différente », la citoyenneté se manifeste par l'affirmation de sa singularité et de sa différence, quelles qu'elles soient. C'est ce qui lui donne une place unique dans la société d'accueil. La dynamique « pareille-pas pareille » est très importante chez elle. Elle peut avoir tendance à valoriser sa propre culture comparée à celle de la société d'accueil, tout comme elle peut aussi, par moments, ressentir certaines difficultés d'insertion du fait qu'elle n'est pas semblable aux membres de la majorité. Il est impératif pour elle de maintenir des liens d'appartenance avec les membres de sa communauté d'origine, qu'ils soient établis ici ou à l'étranger.

Citoyenneté utilitaire et refus de l'insertion (l'éternelle migrante)

Pour l'éternelle migrante, l'obtention du statut est importante (comme pour la « minimaliste »), car elle permet d'avoir les « papiers » officiels qui apportent de nombreux avantages. Comme pour la « différente », l'éternelle migrante valorise le maintien et l'affirmation de sa singularité. Ce qui la différencie, toutefois, c'est que l'objectif poursuivi n'est pas de s'insérer dans la société d'accueil.

L'éternelle migrante demeure de passage au plan physique ou symbolique, ou les deux à la fois. Ses attaches pour le pays « perdu » peuvent demeurer très fortes; pour elle, le retour peut constituer un rêve même s'il est souvent impossible à réaliser. Et si ce n'est pas le retour dans le pays d'attache qui est visé, le désir de partir pour vivre ailleurs est tout de même présent. Les liens avec les membres de la société d'accueil apparaissent donc comme secondaires et la citoyenneté peut être vécue de manière purement utilitaire.

La typologie présentée ici mériterait certainement d'être validée et raffinée à travers des recherches subséquentes auprès d'autres femmes réfugiées.

Conclusion

La recherche a démontré qu'il existe un rapport entre la trajectoire migratoire des femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté dans le sens où cette expérience influe sur leur vécu tout au long de leur trajectoire, soit depuis leur pays d'origine jusqu'à maintenant. Ce rapport est unique puisqu'il est tributaire non seulement des faits vécus, mais aussi de la résonance interne de ces événements ainsi que des stratégies et des mécanismes de défense développés par la personne pour s'adapter à la situation et se tailler une place dans son milieu d'accueil.

Ce rapport est influencé par divers facteurs, dont l'âge de la réfugiée à son arrivée ainsi que l'histoire familiale et le mode de vie antérieur dans le pays d'origine. De plus, le maintien de l'adhésion aux valeurs et à la culture d'origine tout comme l'ouverture aux valeurs et à la culture de la société d'accueil sont des aspects très importants. Enfin, on ne peut faire abstraction des traits de caractère de la femme réfugiée (par exemple, sensibilité, adaptation, insécurité), du contexte de la migration et de son impact sur cette personne ainsi que de l'expérience de la citoyenneté vécue dans le pays d'origine ou de transit.

Cette intrusion dans le monde des femmes réfugiées nous a permis de constater la singularité de chaque récit et de chaque trajectoire qui se manifeste chaque fois à travers une expérience humaine très riche et diverses façons d'appréhender la citoyenneté et de la vivre. Après cette recherche, nous pouvons donc véritablement témoigner de la présence de « trajectoires singulières et de citoyenneté plurielle » chez les femmes réfugiées au Québec.

Remerciements

Cette recherche a été effectuée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en travail social sous la direction de Lilyane Rachédi de l'École de travail social de l'UQAM et la codirection de Michèle Vatz Laaroussi du Département de service social de l'Université de Sherbrooke. Sa réalisation a été soutenue par le Fonds de recherche sur la société et la culture du gouvernement du Québec.

Note biographique

LOUISE PAQUET est doctorante en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal et chargée de cours en travail social à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Sherbrooke. Ses intérêts de recherche portent sur l'immigration et les femmes réfugiées, la citoyenneté et l'intervention collective.

Notes

1. Ce résumé permet d'avoir un aperçu général de la recherche, mais non de présenter l'analyse en profondeur. Le mémoire est disponible sur le site du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) : http://www.ceetum.umontreal.ca/pdf/Paquet_mmoire_final.pdf.
 2. Une personne réfugiée selon la Convention a été sélectionnée alors qu'elle était encore à l'extérieur du Canada tandis que celle qui demande l'asile cherche à être reconnue comme réfugiée alors qu'elle est déjà sur le sol canadien ou à ses frontières.
-

Bibliographie

- Bertaux, D., 1997. *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*. Paris, Nathan.
- Dieckhoff, A., 2000. *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement*. Paris, Flammarion.
- Gagnon, A. G., 2007. *De la nation à la multination : les rapports Québec-Canada*. Montréal, Boréal.
- Heater, D., 1990. *Citizenship. The civic ideal in world history, politics and education*. Londres et New York, Longman.
- Houle, F., 2001. « La communauté partagée. Patriotisme et sociétés pluralistes », *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 97-122.
- Labelle, M., A. M. Field et J. C. Icart, 2007. *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*. Montréal, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Marshall, T. H., 1965. « Citizenship and social class », in T. H. Marshall, *Class, citizenship and social development*. New York, Anchor Book.
- Ouellet, F. et M. C. St-Jacques, 2000. « Les techniques d'échantillonnage », in R. Mayer et al. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville, Gaëtan Morin, p. 71- 90.
- Rachédi, L., 2008. *Trajectoires migratoires et stratégies identitaires d'écrivains maghrébins immigrants au Québec : l'écriture comme espace d'insertion et de citoyenneté pour les immigrants*. Thèse de doctorat, Département de sciences humaines appliquées, Faculté des études supérieures, Université de Montréal.
-

- Saillant, F., 2007. « Vous êtes ici dans une mini-ONU : les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 65-90.
- Schnapper, D., 1999. *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*. Paris, Presses universitaires de France.
- Turner, B., 1997. « Citizenship studies: a general theory », *Citizenship Studies*, vol. 1, n° 1, p. 5-18.
- Vatz Laaroussi, M., 2009. *Mobilité, réseaux et résilience. Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
-